

# S.I.V.U. DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 avril 2026 à 14H30

**DATE DE CONVOCATION** : 09 avril 2026

**Délégués présents :**

Maurice DEBRAND (délégué titulaire), Dominique FLACHER (délégué titulaire), Philippe PELLET (délégué titulaire), Jean-Claude DEROSIN (délégué titulaire), Pascale CHOTEL (déléguée suppléante), Catherine SORRET (déléguée suppléante, Mickaël GORGETTE (Délégué suppléant)

**Déléguée excusée :** Josiane LE ROY (déléguée suppléante),

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Election du Président
- 2- Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil Syndical du 08 avril 2026
- 3- Délibérations à voter
- 4- Infos :
- 5- Points Divers :
- 6- Tour de Table

**La séance débute à 14H30**

La Présidence est assurée par M Jean-Claude DEROSIN, doyen d'âge des élus.

**Secrétaire de séance :** Dominique FLACHER

**1. 2026-04-01 : Election du Président du SIVU groupe scolaire Culin Tramolé**

Conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7, le nouveau conseil syndical procède à l'élection du président à la majorité absolue, sous la présidence de Jean-Claude DEROSIN, doyen d'âge des élus.

Conformément aux statuts du SIVU groupe scolaire Culin Tramolé, le bureau exécutif est composé d'un Président et d'un Vice-Président.

Après appel à candidature, Maurice Debrand est le seul candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 4

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 4

Majorité absolue :3

Ont obtenu :

Maurice DEBRAND : 4 voix

Maurice DEBRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président du SIVU et immédiatement installé.

Sa nomination effective, M Maurice DEBRAND nouveau président élu, prend la présidence du conseil municipal.

**2. Approbation du compte rendu de séance ordinaire du 03 mars 2026**

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 08 avril a été transmis aux délégués le 09 avril 2026.

Il est approuvé en séance à l'unanimité des membres présents ou représentés, et sera mis en ligne sur le site de chaque commune-membre.

### 3. Délibérations :

#### 2026-04-02 : Election du Vice-Président

Conformément aux statuts du SIVU groupe scolaire Culin Tramolé, le bureau exécutif est composé d'un Président et d'un Vice-Président.

Dominique FLACHER est seul candidat au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 4

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 4

Majorité absolue :3

Ont obtenu :

M. Dominique FLACHER : 4 voix

M. Dominique FLACHER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-Président et immédiatement installé.

#### 2026-04-03 : Indemnités au Président et Vice-Président

M. le Président expose :

Comme appliqué lors du précédent mandat, Messieurs le Président et Vice-président refusent la perception des indemnités de fonction.

Aucune indemnité ne sera versée aux membres de l'exécutif, ni aux autres délégués

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la proposition de non versement d'indemnités aux élus du SIVU.

#### 2026-04-04 : Délégation permanente au Président

M. le Président expose :

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) le conseil syndical peut accorder des délégations de pouvoir au Président dans certaines matières et sous certaines conditions.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité du syndicat en matière de commande publique, il est proposé d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T, pour que le Président puisse, pour la durée de son mandat, prendre toute décision, concernant :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 10.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans le respect du code des marchés publics.
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur à 5.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- L'ensemble des décisions relatives à la gestion des ressources humaines, hors mesures de licenciement, d'augmentation/diminution de la rémunération des agents.

Monsieur le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les dispositions ci-avant
- **AUTORISE** M le Président à signer tous les documents afférents, dans les limites précisées ci-avant.

#### 2026-04-05 : Approbation du CFU 2025

Monsieur le en charge des finances expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du SIVU du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, hors Monsieur le Président qui n'a pas pris part au vote.**

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du SIVU du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE.**
- **DONNE pouvoir à M le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

#### **2026-04-06 : Affectation des résultats**

Monsieur le Vice-Président expose :

Au vu de la délibération précédente, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Celui-ci présente un excédent de clôture de fonctionnement de 37 035, 01 €, dont 21 383, 49 € de résultat de l'exercice 2025 et 15 651,52 € de résultats antérieurs reportés.

Le solde d'exécution d'investissement est de – 37 035, 01 €, dont -7 567, 34 € de résultat de l'exercice 2025 et -21 309, 56 € de résultats antérieurs reportés.

Compte-tenu des projections et des besoins de l'exercice 2026,

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**
  - 1) **Affectation en réserves R 1068 en investissement : 37 035, 01 €**
  - 2) **Report en fonctionnement R 002 : 0€**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents**

#### **4. Informations**

Aucun état des mandatements et des courriers n'a été transmis aux délégués depuis le précédent Conseil Syndical.

#### **5. Fonctionnement SIVU**

Les règlements intérieurs du Sivu, le règlement des services péri scolaires ainsi que tableau de services seront à revoir pour l'année scolaire 2026-2027.

#### **6. Maintenance/Equipements :**

Le contrôle des équipements électriques sera confié au bureau Veritas à compter de janvier 2027.

Une analyse sera menée sur les conditions d'accès à internet

#### **7. Cantine scolaire :**

L'appel d'offre pour la fourniture de repas méridiens de l'année scolaire 2026-2027 sera lancé avant fin avril.

#### **8. Dossier photovoltaïque :**

Le dossier initialement remis en fin d'année 2025 est abandonné par l'opérateur Ombr'Isere, qui a entièrement revu sa stratégie d'investissement :

- Conditions de financement totalement revues (Participation obligatoire de la collectivité)
- Conditions techniques et dimensionnement de l'installation de production réduite fortement
- Conditions de conventionnement d'achat d'électricité en auto consommation revue.

Dans l'attente d'un dossier plus précis, aucune décision ne pourra être prise à ce sujet

Une nouvelle proposition sera faite sur de nouvelles bases.

#### **9. Tour de table :**

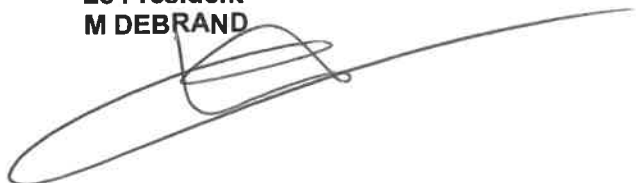
RAS

**La séance est levée à 15H15**

**Prochain Conseil syndical : mardi 26 mai à 19H00**

**Le Président  
M DEBRAND**

**Le Secrétaire de séance  
M FLACHER**





**SIVU du GROUPE SCOLAIRE CULIN TRAMOLE 38300**  
**Séance du 15 AVRIL 2026**


**Délibérations votées**

N° ordre	Objet	Décision
<b>2026-04-01</b>	<b><u>Affaires Générales</u> : Élection du Président</b>	Adoptée Unanimité
<b>2026-04-02</b>	<b><u>Affaires Générales</u> : Élection du Vice-Président</b>	Adoptée Unanimité
<b>2026-04-03</b>	<b><u>Affaires Générales</u> : Indemnités du Président et du Vice-Président</b>	Adoptée Unanimité
<b>2026-04-04</b>	<b><u>Affaires Générales</u> : Délégation permanente au Président</b>	Adoptée Unanimité
<b>2026-04-05</b>	<b><u>Finances</u> : Approbation CFU 2025</b>	Adoptée Unanimité
<b>2026-04-06</b>	<b><u>Finances</u> : Affectation résultats 2025</b>	Adoptée Unanimité

**Liste des Membres présents**

Maurice DEBRAND	Présent	Dominique FLACHER	Présent
Jean-Claude DEROSIN	Présent	Philippe PELLET	Présent
Mickaël GORGETTE	Présent	Pascale CHOTEL	Présente
Josiane LE ROY	Absente	Catherine SORRET	Présente

**Signature du Président et du secrétaire**

Nom Prénom du Président	Signature	Nom Prénom du Secrétaire	Signature
<b>Maurice DEBRAND</b>		<b>Dominique FLACHER</b>	